

Secteur public en France

Le **secteur public** en **France** comprend les **administrations publiques** et les **entreprises publiques**. Les premières sont des services chargés de tâches d'intérêt général et sont financées par les **impôts** (ou des cotisations obligatoires). Les secondes, qui ont souvent le statut d'**établissement public industriel et commercial**, tirent l'essentiel de leurs revenus du **marché**, par la vente des biens et services qu'elles produisent. Le secteur public représente environ 5,95 millions de salariés soit 26,3 % de la **population active** du pays¹. Les chiffres précis peuvent fluctuer selon les définitions retenues, ce qui est régulièrement critiqué comme une manipulation². L'observatoire de l'emploi public a été créé en 2000 en réponse à ces critiques. Il continue à différencier l'approche juridique (5,2 millions de salariés) et l'approche économique (5,9 millions).

]

Administrations publiques françaises

En **France**, les administrations publiques, notées APU, regroupent les **APU centrales** (**APUC** : **État**, **ODAC**, **universités**, le **CNRS**, l'**ANPE**, ...), les **collectivités locales** (APUL), les **administrations de sécurité sociale**, et les **établissements publics administratifs**, rattachés soit à l'État soit aux APUL.

L'ensemble représente environ 6,033 millions d'agents^[1], les **fonctionnaires** et assimilés. En 10 ans, cet effectif a augmenté de 3 % environ, en hausse dans la fonction publique territoriale, en baisse dans la fonction publique d'état.

Entreprises publiques

Fin 2002, l'État contrôlait 1600 **entreprises publiques** employant environ 1,1 million de salariés. Ce secteur s'est fortement contracté du fait des deux vagues de **privatisations en France** intervenues en 1986-1988 et 1993-2000. Au total, près de 3 000 entreprises et 1,3 million de salariés sont sortis du secteur public. L'État s'est retiré notamment du secteur industriel qui avait été nationalisé en **1982**. Les principales activités industrielles publiques sont aujourd'hui les explosifs avec la **SNPE** et le nucléaire avec le **CEA**. Il reste très présent dans les activités de réseau : **chemin de fer**, **poste**, **électricité**, **gaz**, **télécommunications**.

Définition d'entreprise publique

Une **entreprise publique** est une entreprise qui **appartient en totalité ou en majorité** à l'Etat ou à

des **collectivités territoriales** et sur laquelle ils peuvent exercer une influence prépondérante. C'est notamment le cas lorsque les **pouvoirs publics** :

- détiennent la majorité du **capital**,
- dispose de la majorité des voix dans les organes de décision,
- peuvent désigner plus de la moitié des membres de l'organe de direction, d'**administration** ou de surveillance de l'entreprise.

Dans le **droit communautaire** une entreprise publique est une "entreprise sur laquelle les pouvoirs publics peuvent exercer directement ou indirectement une influence dominante, du fait de la **propriété**, de la participation financière, ou des règles qui la régissent" (directive de la Commission du 25 juin 1980).

En France, il n'existe pas de définition précise, ni de statut unique. Mais on admet cependant que pour être une entreprise publique, celle-ci doit disposer d'une **personnalité morale** et d'une **autonomie financière**. Elle doit aussi faire partie du **secteur public** et exercer une **activité industrielle ou commerciale**.

On distingue :

- les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) qui sont de **droit public** et n'ont pas de capital,
- les **sociétés nationales** qui sont de **droit privé**, avec un capital appartenant entièrement à l'Etat,
- les **sociétés d'économie mixte**, dont le capital est détenu en majorité par une ou plusieurs personnes publiques (Etat, collectivité territoriale, autre établissement public).

Les participations publiques sont gérées par l'**Agence des participations de l'Etat** (APE).

Exemples d'entreprises publiques françaises :

- entreprises cotées en bourse : Areva, EDF, Aéroports de Paris, GDF SUEZ,...
- entreprises non cotées : La Poste, La Banque postale, Nexter (ex GIAT Industrie), La Française des jeux, Marché international de Rungis (Semmaris),...
- autres entreprises publiques, généralement des EPIC : Caisse des dépôts et consignations, France Télévisions, Arte France, Radio France, RFF, SNCF, RATP,...

Pour l'**INSEE**, une entreprise publique est "une entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation

financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises."

EPIC

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Définition d'EPIC

Un **EPIC** ou (**établissement public à caractère industriel et commercial**) est un établissement public, personne morale, ayant pour but la gestion d'une activité de **service public** de nature industrielle et commerciale.

Qu'ils aient été créés ou qu'ils résultent d'une **nationalisation**, les EPIC répondent à un besoin qui, compte tenu des circonstances (souci d'efficacité, contrôle de secteurs sensibles), ne pourrait pas être correctement effectué par une entreprise industrielle ou commerciale privée soumise à la **concurrence**.

Les services publics dont les missions ont un caractère administratif sont gérés selon les règles des **EPA** (Etablissements publics à caractère administratif). Si leur activité principale est industrielle et commerciale, ils relèvent, en général, de la catégorie des EPIC.

La création d'une nouvelle catégorie d'EPIC relève de la **loi** ou de l'**ordonnance**. La création d'un établissement public au sein d'une catégorie existante peut être effectuée par **décret**. Les EPIC sont rattachés à l'**Etat** ou à une **collectivité territoriale** qui en a la **tutelle**.

Les EPIC sont soumis au principe de la **spécialité** qui limite leurs activités aux seuls services publics qu'ils ont pour mission d'assurer. Ils disposent d'un **budget autonome**, séparé du budget général de l'Etat ou de la collectivité territoriale dont ils dépendent. Ils sont **contrôlés** par des commissaires du **gouvernement** et des contrôleurs d'Etat présents dans les conseils d'**administration**, ainsi que par la **Cour des comptes** ou les Chambres régionales des comptes.

Quelques exemples d'EPIC en France :

- Agence de l'**environnement** et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- Centre national d'études spatiales (CNES),
- Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA),

- Office national des forêts (ONF),
- Opéra national de Paris,
- Ports autonomes,
- RATP,
- Réseau ferré de France (RFF),
- Réunion des musées nationaux (RMN),
- etc.

Secteur public

Définition du secteur public

L'expression "**secteur public**" désigne l'ensemble des activités économiques ou sociales réalisées **sous le contrôle total ou partiel de l'État et des collectivités locales**. Elle s'oppose à celle de "**secteur privé**".

Le secteur public est formé de trois composantes :

- les **administrations publiques** qui ont en charge des activités d'**intérêt général**.
- les **établissements publics** chargés de la **Sécurité sociale**.
- les **entreprises publiques** dont l'État ou les **collectivités territoriales** détiennent au moins 51 % du **capital** social. Leur statut est variable. Il peut relever du **droit** privé (société anonyme en général) ou du droit public (établissement de **droit public**). Lorsque l'Etat devient totalement ou partiellement propriétaire de ces entreprises, on parle de **nationalisation**. Si au contraire il en cède tout ou partie au secteur privé, on parle alors de **privatisation**.

Les notions de **secteur public** et de **service public** sont différentes. En effet, certaines activités relevant du service public peuvent être assurées par le secteur privé, par **délégation** de service public (Ex : Distribution et traitement des eaux, collecte des déchets, etc.). A l'inverse, le secteur public peut assurer des fonctions qui ne relèvent pas du service public (ex : productions d'explosifs, etc.)

La Poste (entreprise française)

Création	1576 : création d'offices de messagers royaux
Dates clés	1991 : La Poste devient un exploitant autonome 2010 : La Poste devient une société anonyme
Forme juridique	Société anonyme
Slogan	« La confiance donne de l'avance » (octobre 2008) « Et la confiance grandit... » (décembre 2005-2008) « La confiance a de l'avenir » (2005) « Ce que l'avenir vous promet, La Poste vous l'apporte » (2000) « On a tous à y gagner » « Pas de problème, La Poste est là » « Bougez avec La Poste (1986) »
Siège social	 Paris (France)
Direction	Jean-Paul Bailly , président Sylvie Francois, directrice générale, DRH
Actionnaires	État français (100 %)
Activité	Service de collecte, de tri, de transport et de distribution d'envois postaux, de courrier sous toutes ses formes, d'objets et de marchandises
Produits	Colissimo, Prêt-à-Poster, Prêt-à-expédier
Filiales	GeoPost, La Banque postale, La Poste Mobile, Médiapost, Chronopost, Orsid, Asphéria, Maileva, Docapost, DPD
Effectif	181 000 (2010) ¹
Site web	www.laposte.fr www.laposte.com www.laposte.net

Dette	5,5135 G€ (2009) ^{2,3}
Chiffre d'affaires	20,939 G€ (2010)
Résultat net	550 M€ (2010)

La Poste est le principal **opérateur français chargé de la distribution du courrier**. Avant l'ouverture à la concurrence du secteur postal, La Poste avait le monopole de la distribution du courrier en France, ce qui en fait l'opérateur historique.

La Poste est depuis le 23 mars 2010 une **société anonyme** à capitaux publics. Avec ses filiales, elle constitue le premier **opérateur postal français** et le deuxième opérateur postal européen. Elle compte 11,7 millions de clients pour ses activités bancaires. Son réseau compte 17 000 points de contact et elle est le deuxième opérateur (en volume et en chiffre d'affaires) du colis express en Europe.

Histoire[

Article détaillé : **Postes, télégraphes et téléphones (France)**.

La Poste est issue des relais de poste créés par **Louis XI** en **1477** pour le transport des messages royaux et surtout des offices de messagers royaux créés en **1576** qui étaient autorisés à transporter le courrier des particuliers ⁴.

C'est du début du XVII^e siècle que date l'origine de l'administration des postes en France, avec la création de la « poste aux lettres », dirigée par le surintendant général des postes. À l'époque le port était payé par le destinataire.

Le service a été organisé par l'**État** pour sa communication interne et la transmission des ordres, des rapports, entre les différents échelons de son administration.

Aujourd'hui La Poste :

- peut proposer à ses clients, par l'intermédiaire de **La Banque postale**, créée à cet effet au 1^{er} janvier 2006, l'ensemble des services **bancaires** et en particulier proposer une gamme complète de **crédits**, notamment immobiliers. Les crédits à la consommation sont autorisés depuis le 1^{er} janvier 2010. La Banque postale a obtenu l'autorisation du gouvernement de financer financement des personnes morales ;
- est en concurrence sur l'ensemble du marché du courrier.

Identité visuelle (logo)[modifier]



De 1960 à 1978.



- De 1978 à 1984.



- De 1984 à 2005.



- Logo depuis 2005.

Le réseau[



Boite aux lettres dans une coursive de la frégate furtive *Surcouf*.

Le réseau des bureaux de poste est piloté par l'Enseigne. Elle assure notamment la distribution de ses propres produits ainsi que de ceux du Groupe (courrier, colis, banque, téléphonie mobile) à travers les 17 000 points de contact répartis sur l'ensemble du territoire, dont près de 7 000 sont gérés en partenariat avec des communes ou des communautés de communes (agences postales communales) ou des commerces (relais-poste).

Pour atteindre son objectif de 95 % de clients satisfaits à l'horizon 2015, l'Enseigne déploie un nouveau modèle d'accueil, de conseil et de vente. Le nouveau concept de bureau de poste modernise l'accueil, limite la file d'attente et permet d'offrir un service personnalisé. Le multicanal est conçu pour libérer les guichetiers des opérations courantes, effectuées à distance ou via les automates, et laisser une plus grande place au conseil.

La création en mai 2011 de La Poste Mobile, opérateur MVNO détenue à 51 % par La Poste et à 49 % par **SFR**, a permis à La Poste de réussir son entrée sur le marché de la téléphonie mobile en attirant 200 000 clients fin septembre 2011.

L'activité bancaire[[modifier](#)]

La Banque postale gère les comptes bancaires de 11,3 millions de Français et compte plus de 10 millions de clients actifs et 475 000 clients personnes morales. Le 1^{er} janvier 2006, les services financiers de La Poste ont laissés la place à une banque à part entière.

Avec un produit net bancaire de 5,215 milliards d'euros en 2010 (+ 3,9 % par rapport à 2009), elle réalise 24 % du chiffre d'affaires global du Groupe. Elle s'est vu reconnaître la mission d'accessibilité bancaire par la loi de modernisation de l'économie de 2008.

Régulièrement classée parmi les banques de détail les moins chères du marché, elle offre une gamme de produits et de services accessibles, à un tarif raisonnable.

Ayant lancé en 2010 une offre de crédits à la consommation ainsi qu'une gamme d'assurance dommages, elle propose désormais l'ensemble des produits bancaires.

Le courrier



 Un véhicule de La Poste (2012)

L'activité **Courrier** a évolué depuis 2002. Au rôle historique de transporteur, s'est ajoutée une compétence sur toute la chaîne de valeur du courrier. Cette compétence est largement présente dans les filiales de la holding **Sofipost** qui regroupe quatre pôles, Mediapost, Docapost, STP/Viapost, La Poste Global Mail. En 2008, les filiales du Groupe ont réalisé un chiffre d'affaires de 980 M€.

La Poste, deuxième opérateur postal européen, derrière l'allemande **Deutsche Post**, a acheminé 28,5 milliards de documents en 2007, soit 95 millions par jour, 550 millions par semaine et 2,4 milliards par mois (chiffres 2009).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la totalité de l'activité du Courrier est soumise à la concurrence. Les professionnels et les particuliers ont ainsi le choix parmi plusieurs opérateurs postaux pour leurs envois de courrier, en France comme à l'étranger. Afin de se préparer à cette échéance et à l'évolution de son environnement, le Courrier a mis en place un programme de modernisation industrielle, Cap Qualité Courrier, qui représente un investissement de 3,4 G€.

Le marché du colis et du colis express

Sur un marché ouvert à la concurrence, La Poste est restée numéro 2 de l'express en Europe, en volume, et numéro 1 du colis en France. Les opérateurs sont, au sein de la maison mère **ColiPoste**, complété par la holding colis et logistique du groupe **Geopost**, qui regroupe plusieurs filiales dont **Chronopost**, **Exapaq**, InterLink, MasterLink, Parceline, **DPD**. Leur chiffre d'affaires global en 2010 avoisine 5 G€.

Geopost est désormais présent sur tous les continents en propre, en coentreprise ou en partenariat avec des entreprises locales.

GeoPost est représenté sur tout le continent européen, 2^e en Allemagne, 4^e au Royaume uni, 1^{er} en Espagne, 2^e au Portugal, et est présent notamment en **Pologne** et en **Russie**, avec trois *hubs* construits à **Poznan**, **Gdansk** et **Riga**. Dix agences ont été ouvertes en **Chine** et les premiers pas sont faits en **Afrique du Sud**. Des partenariats sont signés en **Amérique du Nord**, etc.

Le Colis-Express vise 1 G€ de chiffre d'affaires supplémentaires en 2015, soit une croissance organique de 5 %.

Le site web laposte.net

La Poste gère le site web *laposte.net*, qui inclut notamment un **webmail** gérant des adresses électroniques se terminant par @laposte.net, et des pages d'actualités.

En décembre 2002, plus de 1,7 millions de comptes étaient ouverts, dont 35 à 40 % de comptes « actifs »⁵. Fin 2007, le nombre de comptes actifs était estimé à 1,6 millions⁶.

Le Groupe améliore sa performance

Au premier semestre 2011, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 10 789 M€, en hausse de 1,9 % par rapport à 2010 (1,1 % sur base comparable). Le résultat d'exploitation atteint 504 M€ et le résultat net s'établit à 377 M€, en baisse de 101 M€ correspondant à l'impact net d'impôt de la provision pour risque concernant la dette souveraine grecque (-104 M€).

Résultats du groupe (en M€)

Année	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes nettes
2011	21 341	670	478	4 562
2010	20 939	784	550	4 822
2009	20 527	757	531	5 535
2008	20 829	886	529	5 760
2007	20 819	1 285	943	5 800
2006	20 100	949	789	5 917
2005	19 274	777	557	3 800
2004	18 677	523	374	4 700

La Poste emprunte régulièrement sur les marchés financiers internationaux et sa dette est très bien notée, grâce à un patrimoine immobilier et la garantie de l'État. Sur cette dette « **deux milliards viennent d'une ponction effectuée par l'État en 2006 au titre des retraites** », pour un chiffre d'affaires de 20,5 M€ en 2008⁷. Cette bonne notation de la dette lui permet de payer des intérêts d'un niveau très modeste.

L'agence de notation Fitch a confirmé le 20 décembre 2011 la notation AA- de la dette à long terme de La Banque postale, grâce à un ratio de solvabilité *solide*, qui compense la *rentabilité modeste* (9 % des fonds propres).

La situation du personnel employé à La Poste a évolué en ligne avec cette transformation, tant au niveau des différents statuts que des différentes missions. La performance du groupe est toutefois parfois mal comprise de l'intérieur⁸.

La marque

Début 2011, Le Groupe La Poste se dote d'une identité de marque afin de refléter son objectif de « se moderniser sans se renier » face à l'ouverture du marché postal⁹.



LE GROUPE LA POSTE



Logo du groupe La Poste

Le changement de statut de La Poste[[modifier](#)]

La loi postale visait à préparer l'augmentation de capital en transformant La Poste en société anonyme à capitaux 100 % publics en mars 2010. Elle avait également pour objet de transposer la 3^e **directive** postale qui prévoit l'ouverture totale du marché du courrier en 2011.

Une **votation citoyenne pour la poste**, indépendante des pouvoirs publics et non reconnue légalement, est organisée fin 2009 dans 9 987 lieux de vote en France, dont de nombreuses communes rurales, ainsi que sur des marchés, dans des gares, ou devant des bureaux de poste pour s'opposer à ce projet.

Les cinq principaux syndicats des employés de l'entreprise, ayant réuni 95 % des voix lors des **élections professionnelles à La Poste**, étaient tous opposés au projet de loi de transformation en société par actions. Ils expliquaient que l'ouverture à la concurrence, entamée dans les **années 1990**, n'imposait pas la transformation en société par actions. Ils ont organisé le 22 septembre 2009 une journée de grève nationale contre la transformation en **société anonyme**^{10,11}.

Selon un sondage **CSA** publié le 29 septembre 2009 par le quotidien **L'Humanité**, 75 % des Français s'opposeraient à la privatisation de La Poste s'ils participaient à la « votation citoyenne »¹². D'après la même étude, 83 % des sondés pensaient que « **La Poste sera privatisée dans quelques années** » si le projet gouvernemental est adopté.

Le Sénat a adopté un amendement de l'**Union centriste** disposant que l'État restera majoritaire dans La Poste¹³. Le **Sénat** avait également adopté cinq amendements déposés par l'opposition, dont deux disposant que la Poste était « un groupe unique entièrement public », ce qui supposait, d'une part, que l'État resterait actionnaire de La Poste à 100 % et, d'autre part, qu'il n'y aurait pas de séparation entre La Poste et La Banque postale. Cependant, le gouvernement a demandé une deuxième délibération sur ces deux amendements, provoquant la colère de l'opposition qui dénonce un passage en force et une volonté du gouvernement d'ouvrir le capital de La Poste^{14,15}.

Personnes clés

Les présidents

Le président de La Poste est nommé par décret en conseil des ministres, sur proposition du conseil d'administration de La Poste.

- [Yves Cousquer](#) : décembre 1990 - décembre 1993
- [André Darrigrand](#) : décembre 1993 - décembre 1996
- [Claude Bourmaud](#) : décembre 1996 - décembre 2000
- [Martin Vial](#) : décembre 2000 - septembre 2002
- [Jean-Paul Bailly](#) : depuis septembre 2002

Les directeurs généraux



Postière et son vélo à sacoches pour le transport de courrier (musée de La Poste)

Avant 1991

Issue des **PTT**, l'entreprise La Poste est le résultat d'une longue histoire. Un des tournants marquants de celle-ci, du point de vue de l'organisation, date du 10 mai 1946. Un décret crée au sein des PTT deux directions générales : la DGT (Direction générale des télécommunications) et la DGP (Direction générale de la poste). Certains titulaires de cette fonction ont marqué l'évolution de la poste.

- Joseph-Jean Le Mouel : 1946 - 1954
- Marcel Faucon : 1954 - 1963
- René Joder : 1963 - 1978
- Émile Simon : 1978 - 1980
- Jean Babin : 1980 - 1982
- Jacques Daucet : 1982 - 1984
- Marcel Roulet : 1984 - 1986
- Gérard Delage : 1986 - 1989
- Yves Cousquer : 1989 - 1990



Enseigne de la Poste à **Bourges**

Depuis 1991

Le directeur général de La Poste, assiste le président de La Poste, par lequel il est nommé.

- **Fernand Vieilledent** (janvier 1991 - décembre 1993)
- **Claude Bourmaud** (décembre 1993 - décembre 1996)
- **Claude Viet** (décembre 1996 - novembre 1997)
- **Martin Vial** (novembre 1997 - décembre 2000)
- Daniel Caille (avril 2001 - avril 2002)
- **Georges Lefebvre** (avril 2002 - 2012)
- **Jacques Rapoport**, directeur général de l'Enseigne La Poste (octobre 2007 - décembre 2012)
- **Philippe Bajou**, directeur général du groupe Enseigne La Poste (décembre 2012¹⁶).

Principales Filiales



Postier et une sacoche en cuir pour le porte-à-porte (musée de La Poste)

L'organisation détaillée du groupe peut-être retrouvée dans le document de référence publié chaque année au mois d'avril - mai. On reprend ici un déroulé correspondant aux grandes activités du groupe: Colis-Express, Courrier, Banque et finalement activités transversales.

- **La Poste Mobile** - 51 %

- ColisPoste
- **GeoPost** - 100 % (holding des activités Colis-Express)
 - **Chronopost**
 - EXAPAQ
 - Pôle DPD (Allemagne)
 - Pôle DPD (Royaume-Uni)
 - Pôle Seur (Espagne)

Marques (entre autres) :

- [SofiPost](#) - 100 % (holding des activités Courrier)
 - [Doc@post](#) - 100 %
 - PubliPost
 - **Médiapost**
 - STP
 - LPGM
 - Extelia (société acquise en 2008), Dynapost, Orsid, Seres, Maileva, Aspheria, Certinomis, ISC, Synaxio, Bretagne Routage, Sefas Innovation, Elettermail

La Banque postale est elle-même une filiale du groupe, détenue à 100 %. Ses trois principales filiales sont des holdings :

- SCI (propriétaire des murs des centres financiers régionaux)
- La Banque Postale Gestion privée - 51 %
- SF2 (holding des activités bancaires)
 - **Sopassure** - 50 %
 - LBP Prévoyance - 50 % (50 % avec la **CNP**)
 - LBP Conseil en Assurances - 100 %
 - LBP Assurances IARD - 65 %
 - LBP Assurances Santé - 76 %
 - [La Banque Postale Asset Management](#) - 100 %
 - LBP SAM - 100 %
 - [Tocqueville Finance](#) - 75 %
 - LBP Financement - 65 %
 - [Assurposte](#) - ~75 %
 - **Sogerco**
 - [Sofrepost](#)
- **Poste Immo** - 100 %
 - [SCI 44 Vaugirard](#) - 100 %
 - [SCI Tertiaire Mixte](#) - 100 %

La Banque postale possède une participation dans le capital de la **CNP** à hauteur de 19,72 % en 2011.

Mission d'aménagement du territoire

Le code des postes et des communications électroniques¹⁷ rappelle que « *La Poste est le prestataire du service universel postal pour une durée de quinze ans à compter du 1er janvier 2011* ». »¹⁸ et que le « *service universel postal concourt à la **cohésion sociale** et au développement équilibré du territoire. Il est assuré dans le respect des principes d'**égalité**, de continuité et d'adaptabilité en recherchant la meilleure efficacité économique et sociale. Il garantit à tous les usagers, de manière*

*permanente et sur l'ensemble du territoire national, des [services postaux répondant à des normes de qualité déterminées](#) »¹⁹. Ses « automates bancaire » y contribuent également. La Poste a notamment une obligation d'accessibilité²⁰, le Code de la Poste précisant « *les points de contact avec le public donnant accès aux prestations de service universel autres que les envois en nombre et à l'information sur ces prestations doivent permettre qu'au moins 99 % de la population nationale et au moins 95 % de la population de chaque département soit à moins de 10 kilomètres d'un point de contact et que toutes les communes de plus de 10 000 habitants disposent d'au moins un point de contact par tranche de 20 000 habitants.* »²⁰. Selon l'ARCEP, au 30 juin 2011, La Poste disposait de 17 031 points de contacts²¹. Ces points de contact sont regroupés localement par « *terrains* » (ensemble de points en propre et en partenariat à proximité géographique les uns des autres, et qui font l'objet d'une direction commune). Les bureaux de cette zone ont une direction commune, hébergée par un bureau appelé « centre »²².*

Sous le contrôle de l'**ARCEP** (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), et en échange des « *avantages immatériels*²³ dont La Poste est susceptible de bénéficier du fait de son obligation de présence territoriale », La Poste doit contribuer à l'**aménagement du territoire**²⁴ ; L'ARCEP évalue annuellement « *le coût net du maillage complémentaire permettant d'assurer la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.* » L'article 2 du décret n° 2011-849 du 18 juillet 2011 dispose que « *Le coût net de ce maillage complémentaire est égal au coût évité en son absence, diminué des recettes perdues en son absence.* »²⁵. Pour cela elle doit créer et entretenir un maillage dit « complémentaire » dont les points de contact, supplémentaires à ceux relevant de la contrainte d'accessibilité, satisfont les conditions détaillées par la loi²⁶. Pour cela La Poste doit adapter « *son réseau de points de contact, notamment par la conclusion de partenariats locaux, publics ou privés, en recherchant la meilleure efficacité économique et sociale. Ce réseau compte au moins 17 000 points de contact répartis sur le territoire français en tenant compte des spécificités de celui-ci, notamment dans les départements et collectivités d'outre-mer. [...] Sauf circonstances exceptionnelles, ces règles*²⁷ ne peuvent autoriser que plus de 10 % de la population d'un département se trouve éloignée de plus de cinq kilomètres et de plus de vingt minutes de trajet automobile, dans les conditions de circulation du territoire concerné, des plus proches points de contact (dont en **outre-mer**²⁸, **Andorre** et à **Monaco**) de La Poste. ». En échange, La Poste bénéficie d'abattements alimentant le *fonds postal national de péréquation territoriale*.

Engagements[\[modifier\]](#)

Le 10 avril 2010, La Poste s'engage avec le **WWF** pour que toutes ses enveloppes pré-affranchies proviennent de forêts gérées durablement. Le slogan *La Poste et le WWF s'engagent ensemble pour un Courrier Responsable* ornent chacune de ces enveloppes, dans le but de faire valoir l'utilisation de papiers recyclés ou issues de forêts bien gérées²⁹. Une partie du chiffre d'affaires (à peu près 13 %³⁰) est remis au WWF.

La Poste est par ailleurs le partenaire officiel des arbitres³¹ de **football**, **handball**, **basket-ball** et de **rugby**.

